

République Française  
Département Ille-et-Vilaine  
**Commune de Brielles**

## Procès-Verbal

### Séance du 16 Septembre 2024

L'an 2024 et le 16 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire.

**Présents** : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mme TRUCAS Lorraine, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, GESLIN Serge, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PICQUET Joël, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

**Excusée ayant donné procuration** : Mme VALLAIS Peggy à Mme DELAHAYE Elisabeth

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 10/09/2024

**Date d'affichage** : 10/09/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 23/09/2024

et publication ou notification  
du : 23/09/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TRUCAS Lorraine

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- 2024-60 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2024-61 : Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire
- 2024-62 : Décision modificative n°2 - Budget commune
- 2024-63 : Rapport d'activité 2023 - SDE 35
- 2024-64 : Vente terrain lotissement la grotte 2 : lot 3
- 2024-65 : Vente terrain lotissement la grotte 2 : lot 10
- 2024-66 : Vente terrain lotissement la grotte 2 : lot n°5
- 2024-67 : Adhésion convention participation - Prévoyance
- 2024-68 : Location de la salle des sports
- 2024-69 : Bulletin municipal

#### **2024-60 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Madame le Maire propose à l'assemblée de voter pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 et s'il y a des remarques concernant celui-ci.

Après en avoir échangé, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 sans modifications.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2024-61 : Compte-rendu des décisions prises en vertu des délégations confiées au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L-2122-22 et L.2122- 23  
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-09-02 du 09 juin 2020, donnant délégation au Maire,

Madame le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Madame le Maire informe qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette décision.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la décision prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2024-62 : Décision modificative n°2 - Budget commune**

INVESTISSEMENT - DÉPENSES	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-211 : Terrains nus	0.00 €	1 750.00 €
D-2131-58 : Construction bâtiments publics	0.00 €	6 000.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	2 100.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 850.00 €</b>
D231-85 : Immobilisations en cours	9 850.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>9 850.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT – DÉPENSES</b>	<b>9 850.00 €</b>	<b>9 850.00 €</b>

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2024-63 : Rapport d'activité 2023 - SDE 35**

Madame le Maire, donne la parole à Monsieur Joseph NEVEU, délégué communal au SDE 35, pour présenter le rapport annuel de l'année 2023 qui retrace l'action du syndicat et les activités au cours de l'année 2023.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport annuel 2023 du SDE 35.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**2024-64 : Vente terrain lotissement la grotte 2 : lot 3**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de permettre la rédaction des actes de ventes des lots du lotissement « La Grotte 2 », il convient de se prononcer sur la vente des lots aux potentiels acquéreurs qui ont réservé une parcelle à construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide** de vendre à Monsieur VANNIER Mickaël et Madame VANNIER Corinne le lot n°9 d'une superficie de 445 m<sup>2</sup> au prix de vente hors taxe de 15 575.00 € auquel on rajoute la TVA sur marge pour un montant de 2 937.32 €, soit un prix total de 18 512.32 €.
- **Désigne** Maître ODY et ODY-AUDRAIN, comme notaires associés chargés de la transaction.
- **Charge** Madame Le Maire ou son représentant d'effectuer les formalités réglementaires et de signer tout acte notarié à cette transaction.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2024-65 : Vente terrain lotissement la grotte 2 : lot 10**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de permettre la rédaction des actes de ventes des lots du lotissement « La Grotte 2 », il convient de se prononcer sur la vente des lots aux potentiels acquéreurs qui ont réservé une parcelle à construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide** de vendre à Monsieur LANDAIS Florian le lot n°10 d'une superficie de 411 m<sup>2</sup> au prix de vente hors taxe de 14 385 € auquel on rajoute la TVA sur marge pour un montant de 2 712.90 €, soit un prix total de 17 097.90 €.
- **Désigne** Maître ODY et ODY-AUDRAIN, comme notaires associés chargés de la transaction.
- **Charge** Madame Le Maire ou son représentant d'effectuer les formalités réglementaires et de signer tout acte notarié à cette transaction.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2024-66 : Vente terrain lotissement la grotte 2 : lot n°5**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de permettre la rédaction des actes de ventes des lots du lotissement « La Grotte 2 », il convient de se prononcer sur la vente des lots aux potentiels acquéreurs qui ont réservé une parcelle à construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide** de vendre à Monsieur DEMARY Antoine le lot n°5 d'une superficie de 313 m<sup>2</sup> au prix de vente hors taxe de 10 955.00 € auquel on rajoute la TVA sur marge pour un montant de 2 066.03 €, soit un prix total de 13 021.03 €.
- **Désigne** Maître ODY et ODY-AUDRAIN, comme notaires associés chargés de la transaction.
- **Charge** Madame Le Maire ou son représentant d'effectuer les formalités réglementaires et de signer tout acte notarié à cette transaction.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2024-67 : Adhésion convention participation - Prévoyance**

Dossier reporté

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2024-68 : Location de la salle des sports**

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de location de la salle des sports, à titre exceptionnel, a été faite auprès de la Mairie pour la date du 6 septembre 2024 à une association à l'occasion d'un atelier.

Madame Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour fixer un prix de location.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer le prix de la location à 50 €.
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à émettre le titre correspondant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### **2024-69 : Bulletin municipal**

Madame le Maire rappelle aux élus que le bulletin municipal de l'an passé a été réalisé par l'imprimerie Ideo Marketing à Vitré.

Il a été demandé à l'imprimerie Ideo Marketing d'établir une nouvelle proposition tarifaire, qui comprend la mise en page et l'impression d'un bulletin de 32 pages édité en 330 exemplaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

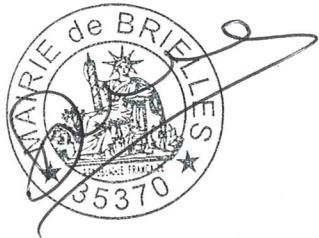
- **Accepte** le devis de l'imprimerie Ideo Marketing à Vitré pour un montant de 1405.00 € HT soit 1 686.00 € TTC.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 22:00

En Mairie,  
Le 19 septembre 2024

Le Maire,  
Elisabeth DELAHAYE



Le Secrétaire de séance,  
Lorraine TRUCAS